



Recuperation CG sur assurance vie

Par **francoise33**, le **18/10/2013** à **11:22**

Bonjour,

Nous sommes 2 soeurs et notre tante de 90 ans (en très bonne santé pour son âge) vit en Ehpad. Elle est veuve depuis 1988 et n'a plus d'enfant, elle n'a pas non plus de petits-enfants. Elle a une retraite de 600 euros mensuel; elle a également 2 contrats d'assurance vie ouverts en 2004 où sur un contrat nous sommes les bénéficiaires et sur l'autre, notre père de 82 ans en est le bénéficiaire.

Une demande d'aide sociale est en cours et nous nous demandons si le conseil général peut faire une action en recuperation sur ses assurances vies à son décès ou même peut-il l'obliger à casser ses contrats ?

Notre tante a t elle la possibilité d'effectuer des rachats partiels sur ses contrats même en bénéficiant de l'aide sociale;

Merci